

Réunion plénière de l'association Fédération nationale des centres parentaux du vendredi 7 novembre 2025 – Paris 13e

11 personnes ont participé à la réunion. 5 structures étaient représentées :

- Centre parental HEVEA, à Cergy (95).
- Centre maternel La Marelle, Accueil et Relais, à Achicourt (62)
- Centre parental La Nichée, ARILE à Meaux (77)
- Centre parental L'Essor à Courbevoie (92)
- Centre mères et enfants La Chrysalide ASMAE à Bobigny (93)

■ Matin : Échanges entre les participants

Deux nouvelles personnes nous rejoignent :

- Isabelle Lechantre, adjointe de direction de l'Essor à Courbevoie qui précise que l'association comprend au total 3 centres maternels et parentaux dont 2 à Paris.
- Nadia Khoualed, nouvelle directrice du centre mères et enfants La Chrysalide de l'association ASMAE.

La présidente informe que l'art thérapeute du centre parental d'Ilkirsh qui devait venir témoigner des 20 ans de pratiques dans son métier, a dû se désister.

En dernière minute, Sylvie a sollicité la députée Isabelle Santiago qui a accepté d'intervenir.

Elle rappelle la place de la présidente FNCP au sein de la CNAPE, élue au CA et membre du collège des Mouvements. Ce collège est une instance de la CNAPE distincte du conseil d'administration. Il regroupe les fédérations de divers domaines, il se réunit une fois par mois.

Un colloque se prépare en partenariat avec le collège des Mouvements, il aurait lieu dans 2 ans environ. Contact : Jeanne Ferrero. Les adhérents seront sollicités pour s'y impliquer.

Elle évoque la création de l'accueil parental à laquelle elle a participé. L'originalité était d'accompagner contractuellement les parents là où ils en étaient dans leur logement, en lien avec la collectivité territoriale. En lien aussi avec le DU de Lille, en référence aux 1000 1^{ers} jours.

La CNAPE propose que la FNCP prépare un écrit pour présenter et valoriser les centres parentaux. Sylvie Chemin souhaite que ce travail soit collégial.

La réalisation d'un film FNCP pour promouvoir les qualités des CP demeure un projet à explorer.

Le film « Jeunes Mères » est évoqué, réalisé par les frères Dardenne. Les avis exprimés sont assez défavorables. Il est plus question du positionnement institutionnel que des pratiques interrelationnelles véritables qui ont cours. Il n'y a qu'un seul exemple de famille avec le père.

L'association la 25eme Image a récemment ouvert la 7^{ème} édition du festival du film social avec le film « On Vous Croit », remarquable sujet d'une audience JE, coréalisé par une EJE devenue infirmière. Un film sur les CP pourrait être sélectionné par ce festival.

■ « Tour de France des CP »

Lors de la visite réalisée auprès de plusieurs CP dans l'Est de la France, il a pu être repéré comment les établissements, centre parental, pouvaient être détournés de leur mission première.

Ils sont utilisés parfois comme un lieu d'observation, d'évaluation des liens de parentalité pour aider les juges dans leur décision de maintien ou non de l'enfant auprès des parents. Les établissements d'accueil sont-ils devenus des lieux de séjours probatoires (de parentalité !?), ou une boîte à fourmis pour les administrations ?

Certains établissements doivent accueillir des mères mineures isolées qui ne présentent pas de problème dans le lien à leur enfant.

Le film « Le premier cri » sorti en 2007 est cité. Il s'agit de la première rencontre avec le bébé, déclinée dans différentes cultures.

La question autour de la reconnaissance des pères dans les institutions amène une discussion. De la place du père, à la part du père...

Constat que des équipes expérimentées évoluent dans leur composition professionnelle (cas des nombreux départs en retraite...), avec la question de transmettre les acquis de l'expérience.

Ces rencontres de terrain sont à poursuivre à la mesure des occasions et de nos moyens. En plus de recueillir et partager ces rencontres de façon formelle, c'est le cas d'actualiser la connaissance des structures adhérentes, de pouvoir inviter leurs ressources à contribuer, de mieux connaître la composition pluri-professionnelles des équipes, avec parfois des missions ou fonctions originales.

Accueil et Relais d'Arras développe des groupes de paroles pour les pères et font le constat de leur implication.

Isabelle Lechantre précise qu'à l'Essor à Courbevoie, il y a 17 places pour des mères et 3 couples sans financement supplémentaire.

La question du prisme de la prévention par rapport à la protection doit être approfondie. Le droit de l'enfant varie selon les départements. La protection primaire de l'enfant doit être prioritaire. Il est fait référence aux travaux de Didier Houzel qui qualifie « celui qui exerce la protection de l'enfant ».

■ Valoriser la pratique de prévention et soutien à la parentalité dans les CP

Après nos échanges, pour contribuer à faire connaître les CP au sein de la CNAPE, il est retenu de rédiger des témoignages composés de 3 à 4 vignettes à partir d'un plan commun.

L'objectif est de faire mieux connaître les centres parentaux, leur capacité d'innovation dans le domaine de la parentalité, de façon positive et contrastée avec le contexte de plainte du secteur de la Protection de l'enfance, en crise. Ce serait une contribution préalable au colloque de la CNAPE.

■ Plusieurs angles d'approches sont possibles :

- Un CP, à quoi ça sert ? Valoriser les pratiques constructives et socialement progressistes des CP.
- Qu'est-ce qui fait famille ? Les CP sont des accélérateurs de consolidation familiale et d'intégration sociale.
- La prévalence de la prévention en parentalité pour la protection des enfants.
- Le coût comparé de l'accompagnement de la parentalité de façon coordonnée, ou pas.
- L'intérêt de la compétence cumulée : CMe + CP.
- Les atouts de la diversité des structures conventionnées par les départements et/ou par les services de l'État.
- Les qualités de polyvalence des équipes pluri-professionnelles en CP.
- À qui on s'adresse-t-on (quel format ?) : lettre ouverte, livre blanc, réseaux sociaux, infolettre... ?

■ Elaboration du plan commun :

- En introduction : rappel historique de la création des CP avec les points forts
 - La porte d'entrée est l'enfant avec ses deux parents. Dans les faits, on constate la diversité et la complexité de l'accompagnement socio-éducatif.
 - Le développement peut être l'écriture de vignettes : ce qui fonctionne, les réussites et les freins, la nécessité d'adaptabilité dans un "va et vient" expérientiel.
- Les vignettes comprendront une partie analyse, en citant les références théoriques qui ont cours.
- La conclusion portera sur le bouleversement sociétal, progressiste, à propos de ce qui fait famille !

La répartition de l'écriture des vignettes se fera sur le volontariat de chacun(e).

Première offres :

- Essor écrira à propos d'un couple accompagné dans leur séparation.
- Hévée rédigera une vignette à propos de la validation du retour de l'enfant auprès de la mère, suite au placement judiciaire du bébé.
- Accueil et Relais propose de rapporter l'expérience du groupe de paroles des pères récemment mis en œuvre.
- ARILE évoquera la situation d'un père solo avec un focus sur le travail partenarial engagé.
- ASMAE témoignera de son LAEP : lieu d'accueil enfants-parents.

■ Il s'agit donc d'un recueil de situations :

Présentation de la situation. Comment ça s'est passé ? « Comment c'est bien » ! Ce qui fonctionne avec des exemples de réussites. Citer la parole de la famille et/ou les professionnels. Soutenir que la créativité donne à penser la prévention, ne pas censurer pour servir les motivations (réciproques).

■ Format : une page maximum.

■ Date d'envoi : mi-décembre, analyse et finalisation fin janvier.

■ Communication associative

Information de la mise en ligne du nouveau site internet : <https://fncp-france.com/>

Il sera régulièrement mis à jour, c'est la vitrine de la fédération et propose des ressources documentaires. Il est plus simple et facile à explorer. Il est en lien avec les actualités disponibles sur les 3 comptes réseaux : LinkedIn, Bluesky, Mastodon. Suggestion de viser des réseaux plus typés grand public (Facebook, Instagram...)

La fiche d'adhésion sera ajoutée au nouveau site ainsi que les statuts, actualisés par l'AGE d'avril 2025.

* * * * *

■ Après-midi : intervention Isabelle Santiago, députée du Val de Marne

Élue en 2011 en Val-de-Marne, 5^e vice-présidente du conseil départemental chargée de la Protection de l'enfance et de l'adolescence. Elle est députée depuis 2020. Rapporteuse de l'enquête sur les manquements des politiques publiques de Protection de l'enfance (8 avril 2025) qui comporte 92 recommandations.

Elle est accompagnée de son assistant parlementaire et de deux stagiaires.

Isabelle Santiago demande des précisions à l'assistance quant à la différence entre un centre maternel et un centre parental, le type d'accueil, administratif ou judiciaire ?

Elle questionne : «voyez-vous la construction d'un parcours plus solide avec l'entrée des pères dans les établissements ?" et interroge le manque de visibilité du secteur en matière de prévention éducative.

Les CP sont une création récente et les pères restent souvent hors champs de l'accueil familial mère-enfants, dans un environnement institutionnel qui présente une large variété de structures et une grande complexité d'exemples innovants.

Une commission d'enquête sur la Protection de l'enfance n'avait jamais existée. Elle s'inscrit dans la suite de la loi « Rossignol » (2016, qui réforme et complète celle de 2007). L'assemblée nationale (AN) légifère au niveau national tandis que la Protection de l'enfance est portée par les départements, c'est un « impensé » politique national.

« Le monde social et médico-social est un monde très fermé ! ». « On y est, ou on y est pas ! ». Il faut disposer des codes du secteur professionnels pour accéder à la connaissance des activités. Elles sont d'ailleurs peu lisibles du fait d'un grand éparpillement des politiques départementales.

Elle témoigne comment en Val-de-Marne, après le constat de grands établissements où cohabitaient divers usagers dont MNA, des pôles par typologies ont été organisés. Pour réorganiser l'offre, une gendarmerie du Val-de-Marne (capacité de 12 places) a fait l'objet d'un rachat pour créer l'accueil en petites unités, intégrées dans la ville. Des constructions neuves en zones pavillonnaires ont complété une offre humanisée pour l'accueil et l'hébergement.

L'inspiration de ces pratiques vient du Québec (après un voyage d'observation de dix jours). Là-bas tous les professionnels ont été formés à l'accompagnement psycho-éducatif de haut niveau. Le socle de formation est commun pour travailler avec des personnes très différentes et issues de milieux variés. (En France, la réforme de la formation des travailleurs sociaux à compter de septembre 2026 ira dans ce sens).

L'État n'a jamais piloté la Protection de l'enfance. En France, la séparation de la santé publique et du social en 1970 a été une grave erreur. Elle contraint la primauté des droits de l'enfant et favorise l'organisation en silos.

S'il existe des équipes pluri-professionnelles, il y a trop peu de transversalité des métiers, il n'y a pas ou peu de travail pluridisciplinaire coordonné. La Protection de l'enfance est sous équipée en matière de normes pour spécialiser les compétences et développer la formation continue des acteurs professionnels.

L'histoire montre de façon factuelle et cautionnée par tous en termes de responsabilité, comment la France cumule du retard au regard de l'évolution des générations d'enfants, de jeunes. Les bâtiments qui les accueillent s'adaptent peu. Mme Santiago fait référence aux constats de la Banque des Territoires qui a chiffré le coût de la rénovation des structures d'accueil et au rapport Bianco Lamy, il préfigure dit-elle ce qui a motivé la commission d'enquête de l'AN.

Depuis 2022, le pays supporte une instabilité politique et, en plus des mouvements ministériels, aucun budget n'a été alloué à aucun ministre de l'enfance, ni d'ailleurs pour financer les mesures qui concernent les femmes. Il existe une méconnaissance politique des enjeux sociétaux et de l'impact qu'auront les dysfonctionnements actuels, malgré l'estimation de 38 milliards d'euros en coûts sociaux que générera le manque de prévention. Les besoins nationaux sont soumis à la gestion quinquennale des mandats, tandis qu'on sait que dix ans au moins seront nécessaires ne serait-ce que pour stopper les dégradations de la Protection de l'enfance dont on fait le constat.

Les collectivités territoriales restent d'ailleurs dans l'inconnue de leurs budgets à venir. Il est cité les droits notariés (« mutations ») pour financer la Protection de l'enfance, mais aucune mesure pour mieux recouvrir les prélèvements fiscaux. L'horizon politique s'annonce très défavorable aux respects des droits de tous par ailleurs. Il faudra être prêt à les défendre, collectivement.

La décentralisation a sans doute moins impacté le secteur associatif de la Protection de l'enfance, qui pour l'ensemble de ses actions, a su aussi s'adresser aux services de l'État pour financer des activités diversifiées.

De fait, le secteur social a été laissé un peu de côté par la politique générale.

Pour 101 départements il existe 2600 associations avec autant de gouvernances. Par exemple, l'ADSEA n'a pas de gouvernance nationale, il est donc impossible de discuter avec les 101 départements où cette association historique est implantée.

Nous manquons de perspectives du fait d'un pilotage par territoire, peu ou mal coordonné avec l'État. Nous avons un problème d'échelle et l'ensemble doit être reconsidéré, car sans la recentration des décisions, la protection des enfants sera en grave difficulté, jusqu'à compromettre l'avenir. Le risque existe d'un pilotage par les préfets, ce qui est déjà le cas pour 45 départements.

Nous échangeons avec Mme Santiago, comment la FNCP est engagée pour une approche dans la lignée du rapport « À hauteur d'enfant » (2022, par M. Gautier Arnaud-Melchiorre et remis à M. Adrien Taquet) pour faire bouger les lignes. Dans le même esprit, il est fait référence également au documentaire : « Un bébé placé, la vie devant eux », réalisé par Karine Dusfour (2023).

Mme Santiago déclare sa volonté de repenser les politiques publiques, qui ne doivent jamais rester figées en matière de protection de l'enfance. La responsabilité est collective, aujourd'hui nous ne disposons d'aucunes données nationales, agrégées. 40 000 enfants

sont confiés aux services de l'ASE, et le nombre des mesures d'AEMO explosent dont celles en attente. Mais sans visibilité, il ne peut pas y avoir de politique publique pertinente.

Le CASF impose la limite des 3 ans de l'enfant pour une PEC en CMe ou en CP, mais l'accès au logement social (d'insertion le plus souvent) de sa famille dépend pour l'essentiel des dispositifs de l'État. Il est nécessaire de concerter les acteurs et de croiser les compétences de façon coordonnée.

Elle cite comment au Québec, un questionnaire est soumis à chaque femme à 12 semaines de grossesse. Si plus de 15 items sont cochés, un accompagnement adapté à sa grossesse s'enclenche avec une coordination des acteurs de santé autour d'elle, centrée sur elle. Cela interroge le besoin de moderniser nos méthodes de formation et d'organisation. Les MOOC (Massive Open Online Course) ou cours collectifs en ligne, sont des supports ordinaires et continus ailleurs, en Europe ou au Canada.

Par ailleurs il existe une vraie culture de la concertation dans ce pays, organisé par un État fédéral et donc déconcentré par nature.

Après quelques derniers échanges, Mme Santiago salue les participants, obligée à rejoindre son siège à l'AN.

■ Calendrier et conclusion

Les participants partagent quelques échanges à chaud après cette intervention.

La journée se termine par la retenue de 3 dates de réunions (plénière et/ou CA) en 2026 lesquelles devront être confirmées en fonction du calendrier de la CNAPE.

Pour les adhérents FNCP, éviter les vendredis souvent cas de télétravail, partager les dates localement réservées.

La réunion plénière est clôturée à 16h30

- - -

Notes de réunion : Monique Breton, secrétaire FNCP